

J'ai fini, Mesdames et Messieurs, et je m'excuse d'avoir aussi longuement accaparé votre attention. La faute en est aux champions de l'« âme belge » qui, depuis 1902, n'ont nullement renoncé — vous le savez — à leurs sophismes. Au contraire, ils insistent avec une croissante virulence, si bien que nous pouvons, de notre côté, nous croire heureux de répéter, plus énergiquement que jamais, à la faveur d'une réunion aussi opportune que celle-ci, ce que leur néfaste fantaisie nous inspira dès le premier jour. (*Applaudissements.*)

**M. le Président.** — Mesdames et Messieurs, je crois qu'il n'y a aucun dissentiment entre nous sur la question qu'ont si bien traitée MM. Gilbert et Delchevalerie.

Il y a en Belgique des Flamands et des Wallons, deux groupes ethniques bien distincts, non seulement par la langue, mais par la sensibilité. Chacun de ces groupes doit étudier dans son passé et son présent ce qui peut lui assurer une meilleure conscience de son originalité propre.

Certes, nous sommes Belges, et heureux de l'être, à cause des libertés dont nous jouissons, et que l'on ne trouve nulle part ailleurs au même degré. Dans un certain sens, nous sommes aussi cosmopolites, car nous profitons des progrès réalisés dans tous les domaines par l'humanité générale.

Ce que nous avons en propre, nous le cultivons avec ferveur pour apporter notre pierre à l'édifice commun. La Patrie n'a qu'à gagner à voir développer harmonieusement nos qualités diverses. Et il n'est pas besoin, pour nous encourager, d'inventer des étiquettes nouvelles.

C'est ce qu'ont exprimé en de meilleurs et excellents termes les deux orateurs que vous venez d'entendre. Je constate que nous sommes tous d'accord avec eux, et je les remercie vivement en votre nom. (*Applaudissements.*)

## DEUXIÈME QUESTION.

### La Renaissance wallonne actuelle dans la Littérature et les Arts.

**M. le Président** annonce que M. Albert Mockel de qui l'on attendait un rapport sur cette question, a été empêché jusqu'au dernier moment. Un autre membre du Congrès qui avait bien voulu annoncer qu'il prendrait également la parole sur le même sujet, est également absent, retenu loin de nous par ses fonctions dans l'enseignement. Le but de la question ressort de sa rédaction même. Il s'agissait, en somme, d'un point d'histoire à fixer. On ne peut le faire d'autorité et au pied levé. L'examen de la question paraît donc devoir être remis à une autre occasion. (*Adhésion.*)

## TROISIÈME QUESTION.

### Le Sentiment wallon dans les Arts.

**M. Paul Jaspar** donne lecture de son rapport sur *le Sentiment wallon dans l'Art de l'architecture* (voy. ci-dessus p. 339). L'orateur ajoute verbalement d'intéressantes considérations sur le béton armé en décrivant ce matériel encore peu connu. La lecture et le discours de M. JASPAR sont vivement applaudis.

**M. Joseph Rulot** donne lecture de son rapport sur *le Sentiment wallon en sculpture* (voy. ci-dessus p. 343). Cette lecture est vivement applaudie.

Dans son rapport, M. Joseph Rulot émet le vœu 1° qu'il se crée dans les collections publiques des grands centres wallons, des sections spéciales où seront rassemblées les œuvres de nos vieux maîtres; 2° que dans les collections étrangères, le nom Wallon s'inscrive.

— Ces deux vœux sont adoptés à l'unanimité.

**M. Ernest Closson** étant absent, retenu par des obligations professionnelles, il est donné lecture de son rapport sur *le Sentiment wallon en Musique* (voy. ci-dessus p. 347), qui est vivement applaudi.

**M. Auguste Donnay** étant également absent, il est donné lecture de son rapport sur *le Sentiment wallon en Peinture* (voy. ci-dessus p. 355) qui est vivement applaudi.

A la fin de ce rapport, M. DONNAY émet le vœu que l'on réunisse dans nos collections publiques de bonnes photographies ou copies de toutes les œuvres wallonnes. C'est à ce vœu que l'honorable M. MICHA, échevin des Beaux-Arts de Liège, s'est spontanément associé. On est d'accord pour exprimer le désir que la Ville de Liège donne l'exemple de cette importante initiative.

— Le vœu est voté à l'unanimité.

**M. Joseph Remouchamps** (Liège) propose d'émettre le vœu de voir Liège, capitale de la Wallonie, entrer dans le cycle des expositions annuelles des Beaux-Arts en Belgique. (*Applaudissements.*)

— Le vœu est adopté à l'unanimité.

**M. Charles Delchevalerie** donne lecture de son rapport sur *le Sentiment wallon dans la littérature d'expression française* (voy. ci-dessus p. 360), qui est vivement applaudi.

**M. Maurice des Ombiaux** étant absent, il est donné lecture de son rapport sur *la Littérature et le Folklore* (voy. ci-dessus p. 366), qui est vivement applaudi.

**M. le Président** prend ensuite la parole :

Par cette intéressante communication, dit-il, se termine l'examen d'une question que le Comité organisateur a trouvée assez importante pour faire l'objet d'une série de rapports. Vous avez demandé la lecture intégrale de ces documents et nous avons entendu avec le plus vif plaisir la chaude parole de ces artistes, qui tous ont fait preuve de talent, de goût et de pénétration, en exposant comment ils comprennent le Sentiment wallon dans leur art particulier. L'avenir pourra ajouter une documentation nouvelle à celle qu'ils ont fournie. Il sera bien difficile de parler désormais sur le même sujet sans se souvenir des travaux que vous venez d'applaudir.

Nous devons nous féliciter d'avoir vu exprimer avec tant de conviction et de talent, des opinions aussi nettes, et d'avoir vu faire avec tant de chaleur, et tant de loyauté aussi, la démonstration qu'il a existé et qu'il existe en Wallonie un sentiment artistique particulier.

La collaboration des artistes eux-mêmes à cette démonstration nécessaire nous a été infiniment précieuse. Et nous pouvons en conclure que le sentiment wallon continuera à se manifester dans la Littérature et les Arts avec autant de vivacité que se manifeste d'autre part le sentiment flamand.

Je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'acclamer les artistes qui nous ont apporté des lumières si vives, une documentation si précieuse et des paroles si émouvantes. (*Applaudissements unanimes.*)

#### QUATRIÈME QUESTION

**Encouragement des pouvoirs publics à la Littérature et à la philologie wallonnes, Institutions propres au développement de cette Littérature et à l'étude scientifique du Wallon.**

##### 1. Littérature wallonne.

**M. Théophile Bovy** donne lecture de son rapport sur les *Encouragements à l'art et à la littérature dramatiques* (voy. ci-dessus p. 370). Il le commente en termes précis et insiste notamment sur la situation précaire du Théâtre communal wallon de Liège, qui occupe un local loué provisoirement par la Ville. Il dépose les conclusions qu'on a pu lire ci-dessus p. 376 et 377.

**M. Eugène Fortin** développe les idées exprimées dans sa *Note concernant les primes destinées à encourager l'art et la littérature*

*dramatiques* (voy. ci-dessus p. 378). Il s'attache particulièrement à montrer la lourdeur du mécanisme officiel d'examen et de contrôle, et à démontrer que le système actuel ne répond pas au but, qui est d'élever la littérature et l'art dramatiques.

Je vais essayer de démontrer en quelques mots que le système actuel des primes dramatiques aboutit au résultat opposé au but que l'on se propose. On se propose de favoriser le développement de l'art dramatique et, quand on dit développement de l'art dramatique, on ne dit pas développement des pièces en quantité, mais élévation de l'art dramatique. Il se fait que dans le système actuel, c'est précisément la pièce de génie qui touche le moins sur le budget de l'Etat. Que s'est-il passé pour la pièce d'Emile Verhaeren, intitulée « Le Cloître », et dont tous les critiques s'accordent à louer la valeur? Elle a eu cinq représentations à Bruxelles, et vous savez qu'aux termes du Règlement, elle ne pouvait avoir plus de cinq représentations primées dans cette localité. Si elle en a eu plus, cela n'a rien rapporté à l'auteur : de telle façon que l'on a pu voir au *Moniteur* que c'est 120 francs par représentation ou 600 francs en tout que Verhaeren a pu toucher, s'il n'a pas dû partager la somme avec les directeurs du Parc. Vous le savez, en effet, généralement l'auteur partage sa prime avec les directeurs, quand il ne l'abandonne pas complètement pour être représenté au-delà de cinq fois.

On pourrait citer telle autre pièce en un acte qui a coûté une bagatelle de 2,500 francs au budget de l'Etat.

Par ces exemples pris entre tous, on voit que le système actuel a le résultat opposé au but que l'on poursuit. Il peut multiplier le nombre de pièces en créant l'intérêt de produire, mais il ne fait pas valoir l'art dramatique et ne l'élève pas.

Si le Comité de lecture apprécie favorablement l'ouvrage examiné, la Commission provinciale, qui est invitée à la représentation, fera également un rapport sur le mérite de l'œuvre et sur la hauteur de la prime à accorder. Vous voyez tout de suite l'importance de l'intervention de la Commission provinciale : c'est avec raison que M. Bovy demandait de surveiller de près la compétence des Commissions provinciales. Il ne suffit pas que le Comité de lecture ait dit : « Votre pièce est bonne ». Il faut encore que la Commission provinciale rende un jugement; c'est-à-dire qu'elle peut démolir ce que le Comité de lecture a fait.

Et notez que c'est très chanceux. En effet, c'est à la première représentation que cette Commission forme son appréciation. Or, tout le monde sait qu'à cette première représentation, les acteurs ne jouent pas aussi bien qu'aux représentations subséquentes. Est-il admissible alors que l'on choisisse cette représentation comme devant servir de base à l'appréciation nécessaire pour fixer le quantum de la prime?

**M. Lequarré.** — Il ne tient qu'à l'auteur de convoquer la Commission provinciale pour la dixième représentation, si bon lui semble.

**M. Fortin.** — Et pour les neuf premières, touchera-t-il la prime ?

**M. Lequarré.** — Non.

**M. Fortin.** — Ainsi, vous pouvez faire neuf représentations à vide, et pour la dixième, alors que vous désirez la prime, il est possible encore que vous ne touchiez rien du tout. (*On rit.*)

Il est prescrit que cette Commission doit déléguer au moins trois de ses membres pour assister à la première représentation. Or, avez-vous jamais vu trois membres de la Commission provinciale assister ensemble à une première ?

**Un membre.** — Jamais.

**M. Lequarré.** — Si, si.

**M. Fortin.** — Combien de fois ? Je suis persuadé qu'on peut marquer d'une croix chacune de ces triples présences, parce que c'est exceptionnel. Et je félicite, si je puis me donner cette autorité, la Commission provinciale de la province de Liège de ce zèle et de ce dévouement en faveur de l'art dramatique. (*Applaudissements.*)

**M. Lequarré.** — Il y a huit jours, le Président de la Commission provinciale de Liège est encore revenu de Verviers à une heure du matin.

**M. Fortin.** — C'est un homme exceptionnel, et, en sa qualité d'homme exceptionnel, je suis persuadé qu'il ne s'est pas rendu à Verviers accompagné des deux autres membres exigés par le Règlement. Il en valait bien trois et c'est pour cela que je dis que c'est un homme exceptionnel. (*Rires, applaudissements.*)

Après la Commission provinciale, il y a encore d'autres personnes que l'on met en mouvement, ce sont les délégués du Gouvernement. Ceux-ci fonctionnent pour les représentations qui suivent la première. On en nomme dans les différentes localités où des représentations ont lieu : il y a un délégué pour le point de vue musical, un autre pour le point de vue littéraire.

L'orateur poursuit sa critique. Le Règlement officiel limite à cinq le nombre des représentations subsidiées dans chaque localité, l'auteur touchant la prime entière dans celle où a lieu la création, et la moitié de cette prime pour chaque représentation dans toute autre localité. M. Fortin ne voit pas l'utilité de cette limitation à cinq. Il ne voit pas non plus la raison d'une différence dans le taux de la prime suivant l'importance des localités.

L'orateur voudrait voir supprimer les Commissions provinciales et nommer en leur remplacement des délégués pour chaque arrondissement judiciaire. Dès qu'une pièce serait jugée bonne par le Comité de lecture officiel, l'auteur recevrait un subside une fois donné. Le contrôle des représentations, opéré par les délégués, entraînerait l'allocation de primes aux sociétés ou théâtres intéressés, pour les trente premières représentations en totalité. L'orateur fait

valoir la simplicité et la logique de ses propositions. A son avis, les délégués seraient en situation de se faire les propagandistes des œuvres de valeur. D'autre part, les auteurs dramatiques seraient plus libres vis-à-vis des sociétés et des directeurs de théâtres, qui, parfois, exigent, dans la situation actuelle, une part de la prime ou l'abandon des droits d'auteur.

L'orateur trouve enfin que le Règlement actuel a tort d'encourager en quelque sorte la traduction des pièces d'un dialecte dans un autre. Notre littérature est particulariste, c'est une qualité, et c'est en grande partie le secret de son succès.

Dans un autre ordre d'idées, M. Fortin n'est guère partisan non plus de la création d'un cours de déclamation wallonne, que demande M. Bovy. C'est dans l'observation des gens intelligents qui parlent bien le wallon, et dans l'étude des caractères, que nos acteurs trouvent leurs sources d'enseignement. Il faut craindre les conventions qui finiraient par s'emparer malgré tout de la déclamation wallonne, si elle était livrée à l'officiel et à l'artificiel.

**M. Théophile Bovy** répond. L'orateur précédent et lui-même ont traité séparément la même question, on ne s'étonnera pas qu'ils se trouvent d'accord sur bien des points. M. Bovy ne peut se rallier entièrement au projet de M. Fortin qu'il trouve trop large quant au nombre de représentations subsidiées. Certes, on doit désirer que le Gouvernement encourage plus généreusement les sociétés dramatiques et les théâtres wallons. Mais à trop demander on risque de ne rien obtenir.

L'orateur trouve d'autre part, qu'il serait dangereux de confier l'appréciation des représentations à une seule personne, un seul délégué du gouvernement. Dans ce sens, il croit que la suppression des Commissions provinciales entraînerait certains inconvénients. Nous demandons que les membres des Commissions existantes soient considérés comme démissionnaires, dit-il, dès qu'ils ne remplissent pas régulièrement leur mandat, afin d'être bien sûr que la décision qui émanera de la Commission soit toujours une décision collective.

M. Bovy explique qu'en demandant la création, à Liège d'abord, d'une classe de déclamation, il a surtout en vue de faciliter le recrutement d'artistes pour les scènes wallonnes. En réalité, c'est plutôt un cours de diction qu'il voudrait voir établir. Il croit à l'utilité de ce cours, surtout en vue du recrutement futur des artistes du Théâtre de Liège.

**M. Eugène Fortin** revient sur ses précédentes observations et un intéressant débat s'établit entre les deux orateurs. Y prennent

part MM. Victor CHAUVIN, TONGLET, Camille FELLER, Victor CARPENTIER et d'autres.

**M. le Président** met aux voix les propositions de réforme complète, déposées par M. Eugène FORTIN. Elles sont adoptées.

En attendant la réforme, des modifications peuvent être apportées au fonctionnement de l'organisme actuel. Dans ce but, les propositions déposées par M. Théophile BOVY sont mises aux voix, et adoptées.

Les autres propositions déposées par M. Théophile BOVY, relatives notamment à la création de prix triennaux et quinquennaux pour la littérature wallonne, sont également adoptées par l'assemblée.

**M. N. Lequarré**, qui s'est vivement intéressé à cette discussion et qui y a pris part à différentes reprises, croit que l'assemblée ferait chose sage, maintenant qu'elle a donné son avis sur la question si compliquée des encouragements dramatiques, de remettre l'étude approfondie des possibilités et des voies et moyens à une commission composée de personnes spécialement compétentes.

Vu l'adhésion unanime, la Commission est nommée séance tenante. Elle se compose de MM. BOVY et FORTIN, auteurs dramatiques wallons; CHAUVIN, président du *Comité officiel d'examen des ouvrages dramatiques en wallon*; Joseph CLOSSET, secrétaire général de la *Fédération wallonne de Liège*; DELAITE, président du *Congrès wallon*; LEQUARRÉ, président de la *Commission dramatique provinciale de Liège*, et Jean ROGER, président de l'*Association des Auteurs dramatiques wallons* (1).

(1) Dans le but de bien fixer les idées, nous publions ci-dessous un résumé des propositions qui seront soumises à l'examen de cette Commission :

1° Voir l'auteur d'une pièce admise au bénéfice des primes recevoir un subside une fois donné; et les rapports motivés sur les œuvres soumises au *Comité officiel d'examen*, être officiellement communiqués aux auteurs.

2° Voir les primes proprement dites être allouées, non plus aux auteurs, mais aux directeurs de théâtre et aux sociétés dramatiques.

3° Voir le taux des primes par représentation dépendre de la valeur de la pièce, de la valeur de l'exécution, du nombre d'actes et du nombre de spectateurs.

4° Voir allouer les primes pendant trois ans pour toutes les représentations jusqu'au maximum de trente, sans distinction entre les localités où ces représentations seront données.

5° Voir pour la traduction d'une pièce primée le droit aux primes courir pendant deux ans, mais pour les vingt premières représentations seulement.

6° Supprimer les *Commissions provinciales* pour l'encouragement à la Littérature dramatique.

7° Voir leurs fonctions remplies par un délégué et un délégué suppléant pour chaque arrondissement judiciaire, lesquels toucheront des frais de route et de séjour, plus une indemnité par représentation. Ces délégués se réuniront en conférences deux fois par an pour examiner la situation de l'Art dramatique et pour établir des règles d'appréciation. Le *Comité officiel d'examen* sera le bureau de ces conférences. Un rapport sera publié.

8° En attendant ces modifications :

**M. DD.-Walthère Salme** a la parole pour une communication à l'assemblée.

Il dit que la littérature wallonne est profondément patriotique. Dans nos chansons, le sentiment patriotique est exprimé de manière très complète. Certaines d'entre elles sont particularistes et dépeignent les caractères, les mœurs des Wallons en général ou des Wallons de telle ou telle région. Il en est aussi qui exhortent à défendre les droits de la langue ou de la race wallonne. D'autres ont pour sujet les épisodes de 1830 ou elles ont trait, de quelque autre manière, au pays belge. L'orateur cite de nombreux spécimens pris dans tous les milieux et dans toutes les régions du pays. Il fait ainsi des citations d'un grand nombre d'auteurs. L'orateur fait valoir le haut intérêt que présenterait le recueil de toutes ces œuvres si sincères et si belles, qui ont fait battre tant de cœurs et qui donnent un si noble enseignement. (*Applaudissements.*)

**M. le Président** dit que le sentiment auquel a obéi M. SALME, en préparant son intéressante communication, doit nous toucher tous. La démonstration de notre collègue se rattache à un fait récent. Le Gouvernement, dans le but de favoriser la glorification populaire du 75<sup>e</sup> anniversaire de l'Indépendance nationale, a ouvert un concours pour la composition de chansons populaires. Le concours a été ouvert pour des chansons françaises et pour des chansons flamandes. On a oublié d'appeler les littérateurs wallons.

M. SALME nous a démontré qu'il n'était pas besoin de concours wallon pour que nos écrivains exprimassent les sentiments qui les attachent à la patrie belge. Toutefois, puisqu'il s'agissait, en l'occurrence, d'un concours dû à l'initiative du Gouvernement, nous avons le droit d'attendre que les Wallons fussent placés sur le même pied que les Flamands.

On a demandé au Gouvernement qu'un concours entre littérateurs wallons fût organisé, mais aucune réponse n'a été donnée à cette requête. Et les protestations qui se sont élevées à ce sujet n'ont trouvé aucun écho.

Aussi, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer une résolution regrettant l'exclusion des Wallons de ce concours officiel.

a) Pourvoir dès la deuxième année qui suivra leur nomination au remplacement des membres des Commissions provinciales qui, pour des raisons quelconques, se trouveront dans l'impossibilité de remplir convenablement leur mandat.

b) Voir allouer sur les fonds de l'Etat des indemnités en rapport avec le travail et les déplacements qu'on exige d'eux, aux membres des Commissions dramatiques provinciales.

c) Voir les salles de spectacles, une fois reconnues convenables, être définitivement considérées comme telles, pour autant qu'aucune modification ou changement n'y soit apporté.

**M. Julien Delaite** propose d'ajouter que le Congrès émet le vœu de voir organiser à bref délai le concours wallon dont il s'agit.

— Après discussion, le vœu, ainsi complété, est adopté à l'unanimité.

**M. Julien Delaite** donne lecture de son rapport sur la question *Le Wallon est-il une langue* (voy. ci-dessus p. 390). Cette lecture est vivement applaudie.

Le rapporteur propose en conséquence d'émettre le vœu de voir les Wallons se servir désormais des mots « langue wallonne » en parlant de leur vieux langage.

— Le vœu est adopté à l'unanimité.

**M. le Président** communique une lettre de M. le Dr Arthur BALAND, d'Arvers, demandant qu'on s'occupe de faire l'histoire de la Littérature wallonne de toutes les régions belges, et de dresser le catalogue général des publications en langue wallonne.

M. le Président fait remarquer que la question d'une « Histoire de la Littérature wallonne » est posée depuis plusieurs années aux concours annuels de la *Société de Littérature wallonne* de Liège. Que d'autre part, deux membres de cette Société s'occupent activement de recueillir la documentation nécessaire à l'élaboration d'une Bibliographie wallonne générale.

Il ne semble donc pas que le Congrès doive s'occuper d'une manière particulière des questions soulevées par M. le Dr BALAND. (*Adhésion*).

**M. Lucien Motmans**, président de la *Société des Dômes auteurs wallons*, de Liège, a pu se convaincre de l'utilité d'organiser des cours publics de Littérature Wallonne. Il pense que le Congrès ferait chose excellente en émettant le vœu de voir créer de pareils cours.

— Le vœu est voté.

## 2. Philologie wallonne.

**M. Jules Feller** donne lecture de son rapport sur la *Philologie wallonne* (voy. ci-dessus p. 382), qui est vivement applaudi.

Il dépose le vœu : 1° de voir accorder une part plus grande dans les cours universitaires à la philologie wallonne ; 2° de voir le Gouvernement encourager les œuvres de philologie wallonne en général et celle du Dictionnaire wallon en particulier.

— Le vœu est adopté à l'unanimité.

## 3. Académie wallonne.

**M. Victor Chauvin** donne lecture de son *Rapport sur la création d'une Académie wallonne* (voy. ci-dessus p. 385). Cette lecture est vivement applaudie.

L'orateur indique que les chiffres cités dans son rapport, quant au nombre d'auteurs dramatiques wallons et au nombre de leurs œuvres, sont de beaucoup au-dessous de la réalité. En effet, dans le catalogue indiqué, dressé dans un intérêt local, on n'a pas tenu compte des actes et des œuvres en dehors de Liège et des environs.

**M. Jean Haust** propose d'émettre le vœu de voir M. le Ministre de l'Intérieur reprendre l'idée de son prédécesseur M. de Burlet et favoriser la transformation de la « Société liégeoise de Littérature wallonne » en Académie wallonne, en lui donnant l'organisation de l'Académie flamande.

— Le vœu est adopté à l'unanimité.

## SIXIÈME QUESTION.

### Les Fédérations wallonnes littéraires et dramatiques, leur utilité, leur avenir.

**M. Joseph Closset**, vu l'heure avancée, propose de remettre à un prochain Congrès l'examen de la question sur laquelle il s'est chargé de faire un rapport (voy. ce rapport ci-dessus p. 390).

**M. le Président** remercie M. CLOSSET de son initiative. Il le félicite pour le travail très intéressant et très utile qu'il a produit. (*Applaudissements*.)

## SEPTIÈME QUESTION.

### L'encouragement de la Littérature française.

**M. Olympe Gilbert**, désirant imiter l'exemple de M. Joseph CLOSSET, dépose ses propositions sans commentaires. A la lecture, elles sont successivement votées à l'unanimité.

Ces propositions sont ainsi conçues :

a) Voir la Section des lettres de l'Académie de Belgique prendre un réel souci de la littérature et admettre dans son sein des hommes de lettres ;

b) Transformer en prix annuels les prix quinquennaux et triennaux de littérature actuellement décernés ;

c) Voir les lettres françaises en Belgique faire l'objet de cours réguliers dans nos établissements d'instruction publique ;

d) Voir l'Etat, les Provinces et les Communes acheter plus fréquemment pour leurs bibliothèques les livres des écrivains belges d'expression française ;

e) Réserver aux écrivains de mérite, arrivés au soir de la vie, *totum cum dignitate*, ainsi que cela se fait en France ;

f) Voir la presse de notre pays se faire toujours plus accueillante à nos productions littéraires françaises.

## HUITIÈME QUESTION.

### Les Sociétés historiques et scientifiques. Les Musées régionaux. Un Parc national en Wallonie.

**M. Oscar Colson** donne lecture de son rapport sur les *Sociétés scientifiques et artistiques en pays wallon* (voy. ci-dessus p. 408). Cette lecture est vivement applaudie.

— Les vœux déposés sont votés à l'unanimité.

**M. Charles Didier** étant absent, sa communication relative aux *Musées régionaux et locaux* (voy. ci-dessus p. 420) et son rapport sur la *Création d'un premier parc national en Wallonie* (ci-dessus p. 427) font l'objet d'un résumé substantiel, qui est vivement applaudi.

— Les vœux proposés par M. DIDIER : a) en faveur de la création de Musées régionaux, et d'un Parc national en Wallonie dans la vallée de l'Amblève ; b) en faveur d'une protection plus efficace des sites, sont adoptés à l'unanimité.

## INCIDENT.

Au cours des copieuses discussions relatives à l'encouragement de la littérature wallonne, un incident du reste infiniment agréable s'est produit, qu'il nous paraît intéressant de signaler.

**M. le Président.** — Mesdames et Messieurs, depuis quelques instants nous avons l'honneur d'avoir parmi nous M. Chapsal, l'honorable chef de la Délégation officielle du Gouvernement français à l'Exposition de Liège. (*Applaudissements.*) Déjà, ce matin, le Congrès était honoré de la présence de son distingué collaborateur M. DUMESNIL. Nous sommes extrêmement honorés de l'attention que les représentants de la France accordent à nos débats. (*Applaudissements.*)

M. le Commissaire général, les applaudissements qui ont accueilli mes paroles ont une portée éloquente.

Nous ne sommes pas en France, mais dans un pays si voisin du vôtre et si peu différent, que nous pouvons prendre la liberté de vous saluer avec autant de cordialité que de déférence. (*Vifs et longs applaudissements.*)

**M. Chapsal.** — Messieurs, je suis extrêmement touché de cette sympathique manifestation à l'égard du représentant de la France. Je ne sais comment vous exprimer l'émotion que je ressens en ce moment.

Je suis venu au Congrès wallon, parce que je savais combien il était intéressant ; ensuite, parce que depuis six mois que j'habite Liège, j'ai appris chaque jour à aimer davantage les Wallons. A plusieurs reprises, j'ai assisté à des représentations théâtrales wallonnes et je tenais à assister personnellement à une de vos réunions. (*Applaudissements.*)

Je ne m'attendais pas à cette manifestation, car mon intention était d'être présent à votre séance solennelle.

Je vous remercie vivement, au nom de la France, des paroles sympathiques que vient de m'adresser votre président, et je puis vous dire que si nous avons pris une si grande part à votre Exposition, c'est parce que nous étions de tout cœur avec vous. (*Acclamations.*)

Quelques instants après, **M. Delaite**, président du Congrès, prit de son côté la parole sur le même sujet et aux applaudissements de tous s'associa, au nom de la Première Section, aux paroles de M. Colson. M. Chapsal, vivement ému, répondit en ces termes :

**M. Chapsal.** — Messieurs, cette seconde manifestation ne fait que redoubler les sentiments de reconnaissance que j'exprimais tout à l'heure.

Vous ne pouvez vous imaginer combien je suis touché, combien j'éprouve de profonde amitié pour le pays wallon, et combien je suis heureux de constater les efforts que vous tentez pour mettre la langue wallonne sur le même pied que les autres langues parlées en Belgique.

J'aurais été heureux d'assister à votre séance plénière pour y dire tout ce que nous éprouvons pour le pays wallon, mais je suis malheureusement obligé de vous quitter.

Je vous réitère l'expression des sentiments de fraternité, de profonde reconnaissance et de cordialité de la France pour la Wallonie. (*Applaudissements prolongés. Tout le monde est debout. Cris de : Vive la France !*)

## V.

### Assemblée générale de clôture.

Siégent au bureau M. Julien DELAITE, président du Congrès ; MM. Jean ROGER et Oscar COLSON, présidents de section ; MM. SNYERS BOVY et CLOSSET, secrétaires de section.

L'assemblée générale a à connaître les propositions de chaque section pour en tirer des vœux définitifs.

**M. Snyers**, secrétaire de la première section, donne lecture des vœux adoptés par cette section.

1. Les Wallons dans l'histoire.  
— Le vœu est adopté à l'unanimité.
2. Enseignement de l'histoire.  
— Adopté à l'unanimité.
3. L'instruction obligatoire.

**M. Roger.** — Je demande que l'on veuille bien ajouter aux mots *Instruction obligatoire* le mot *gratuite*.

**M. Oscar Colson.** — Cet ordre du jour est conçu au point de vue belge. Je suis prêt à le voter si on veut lui donner un sens particulariste, parce qu'ici nous avons à nous occuper des seuls intérêts wallons. Si nous nous intéressons aux intérêts wallons et flamands, nous faisons alors de la politique belge.

**M. le Président.** — Je crois inutile d'ouvrir à nouveau la discussion. J'ai fait, en section, la restriction formulée par M. Colson. Je ferai remarquer que, si même on considère la chose au point de vue général, les Wallons auront beaucoup à en retirer. Cette question intéresse les Flamands et les Wallons; or, si elle intéresse ces derniers, elle rentre dans le cadre de notre Congrès.

**M. Oscar Grojean.** — Je demande qu'on oppose à ce vœu la question préalable. Ce vœu, à mon avis, n'a aucun rapport immédiat avec ce qui, à proprement parler, fait l'objet des discussions du Congrès.

**M. Tonglet (Namur).** — La question de l'obligation et de la gratuité de l'instruction intéresse aussi bien les Wallons que les Flamands; mais c'est une question politique sur laquelle les membres de cette assemblée peuvent être divisés. Nous ne devons donc pas, à mon avis, mettre cet objet en discussion.

**M. Hector Chainaye** demande la parole.

**M. Grojean.** — Avant d'accorder la parole à M. Chainaye, je supplie M. le Président de consulter l'assemblée sur la question préalable.

**M. Chainaye.** — Vous allez avoir à décider si vous êtes oui ou non partisan de l'instruction primaire obligatoire. (*Protestations, bruit.*) Si cette question doit être votée par le Congrès... (*Nouvelles protestations.*)

**Un membre.** — Cela n'est pas de notre compétence.

**M. Chainaye.** — Vous venez de voter un ordre du jour, disant qu'il est désirable que les enfants lisent l'histoire du pays wallon; or, comment voulez-vous qu'ils la lisent s'ils ne sont pas instruits? (*Applaudissements.*) Mais il y a plus: On dit: Si cela intéresse la Wallonie... Je dis, moi, que cela intéresse particulièrement la Wallonie. (*Non, non.*) En effet, nous

disons que les ouvriers wallons sont, pour la plupart, des ouvriers industriels, appelés à lire un plan, à se servir du mètre, à déchiffrer des instructions émanant des chefs de service. Ce sont des armuriers, des forgerons, etc., bref des ouvriers qui doivent posséder une certaine instruction. Les ouvriers flamands, au contraire, sont des terrassiers et des agriculteurs et ils n'ont pas besoin d'une grande instruction pour prendre une pelle et la manier. Tandis que pour accomplir une besogne intellectuelle, il faut savoir lire. (*Applaudissements.*)

**M. Roger.** — Je ne sais si je dois encore ajouter quelque chose aux paroles que vient de prononcer M. Chainaye. Nous avons à notre programme: Situation morale du peuple wallon; or, je considère comme une condition primordiale, pour améliorer la situation du peuple, l'instruction publique, gratuite et obligatoire.

**M. Grojean.** — Il ne s'agit pas de savoir ce que chacun de nous, *personnellement*, peut penser de la nécessité de l'instruction obligatoire. Il s'agit de savoir si, *comme Congrès wallon*, nous avons à nous prononcer sur cette question. En notre particulier, nous pouvons être partisans de l'instruction obligatoire, ou du service personnel, ou de la vaccination obligatoire; mais, en tant que Congrès wallon, nous devons écarter ces sujets de nos débats, et au vœu qui nous est présenté, j'oppose la question préalable.

**M. Gillissen.** — Nous devons voter le vœu, et ce faisant, nous agissons selon l'esprit de nos ancêtres qui ont toujours manifesté partout l'amour de l'enseignement.

**M. le Président.** — Le Congrès décide-t-il de s'occuper de cette question?

— On vote. Le Congrès décide de s'en occuper.

**M. O. Colson.** — Je dépose l'amendement suivant:

Que le vœu soit maintenu, mais qu'on n'y parle pas de Belgique, ni de Wallons et de Flamands: que le vœu soit émis en faveur du peuple wallon. Nous désirons tous le bien-être moral et matériel du pays wallon et nous considérons comme indispensable qu'il soit instruit. Nous demandons l'instruction obligatoire en tant que Wallons.

**M. le Président.** — Je mets le vœu aux voix avec le sens proposé par M. Colson.

— Il est procédé au vote. Le vœu est adopté.

**M. Grojean.** — Nous nous sommes abstenus, mes amis et moi, pour les motifs que j'ai exposés tantôt. Nous jugeons que la question est inopportune et qu'elle est sujette à nous diviser au lieu de nous unir.

**M. Jules Feller.** — Je me suis abstenu, parce que je considère la question comme inopportune. Demander l'instruction obligatoire des Wallons, autant dire que les Wallons sont moins instruits que les Flamands.

Ce n'est peut-être pas la portée que vous donnez à votre vœu, mais c'est celle qu'on peut lui attribuer.

Je n'ai pas voté contre, parce que je suis partisan de l'instruction gratuite et obligatoire pour tout le monde.

#### Le détournement des grands express.

**M. Snyers** lit le texte du vœu déposé par M. Chainaye sur la question du détournement des grands express.

Une discussion s'engage sur ce texte. Il est adopté, légèrement amendé.

#### La question des Langues.

— Les vœux 1 à 3 sont adoptés sans observations.

Dans le vœu n° 4, le mot « abusif » est critiqué : il est reconnu qu'actuellement les Wallons sont déjà lésés, qu'il y a déjà abus.

— Au vote, le mot « abusif » est supprimé.

— Les vœux 5 à 8<sup>bis</sup> inclus sont adoptés.

Il est donné lecture du vœu n° 9 : « Exiger qu'un nombre égal d'heures soit affecté dans les écoles primaires du pays flamand à l'enseignement du français et à celui du flamand. »

Ce vœu étant connexe de plusieurs autres, et notamment de celui qui propose de supprimer le principe de l'égalité des langues et d'imposer la suprématie du français (voir ci-après p. 559, note), une discussion s'engage et se poursuit dans les termes suivants :

**M. Oscar Colson.** — Messieurs, je reconnais que les Flamands ont le devoir d'aimer la langue française. Si cette langue doit triompher en Flandre, elle le fera malgré tout. Dans la lutte des langues, il n'en péira que la plus malade. Mais nous devons laisser les Flamands libres de donner chez eux la prépondérance à leur langue dans l'enseignement, aussi longtemps que tel sera leur sentiment. Nous croyons qu'il y a un grand bien à étendre l'usage de la langue française. Mais il serait abusif de l'imposer. Je suis donc d'avis de ne pas admettre le vœu proposé.

**M. le Président.** — Je suis absolument hostile à ce que vient de dire M. Colson. J'estime que la langue française est la seule langue officielle en Belgique : elle doit avoir la suprématie. La question de l'égalité des langues, à mon avis, est une utopie. Cette égalité n'existe pas. La langue française l'emporte à tous les points de vue, comme langue scientifique générale, sur le flamand. Non seulement l'égalité des langues est une utopie, mais c'est une nuisance. En Belgique, les partis politiques ont accaparé la question des langues. Ils essayent d'attirer le peuple flamand qui est arrivé aux urnes électorales par le suffrage universel. Il faut que

les Wallons ne reconnaissent qu'une seule langue officielle dans l'administration, dans l'enseignement et en matière répressive. Loin de ma pensée de dire que les Flamands ne doivent pas être jugés dans leur langue, être administrés par des gens qui connaissent leur langue. Mais à côté de cela, il est indispensable qu'ils connaissent le français.

**Un membre.** — Cela, c'est leur affaire.

**M. le Président.** — C'est la nôtre aussi. Actuellement, nous sommes opprimés par l'obligation d'étudier le flamand.

**Un membre.** — Que diriez-vous si les Flamands demandaient que vous parliez leur langue ? Chacun a le droit de parler la sienne.

**M. le Président.** — La langue française et la langue flamande n'ont absolument pas la même valeur en Belgique.

**M. Grojean.** — Messieurs, nous sommes en train de dérailler. Nous qui nous plaignons des flamingants, nous faisons du flamingantisme à rebours et nous sommes en train de fournir aux flamingants des armes contre nous. Il y a ici une question de justice et de droit naturel. Il est désirable qu'un peuple parle sa langue et il est mauvais de lui en imposer une autre. La langue flamande et la langue française vivent, chez nous, sur un pied d'égalité. Nous reconnaissons aux Flamands le droit d'aimer leur langue comme nous aimons la nôtre, et nous sommes mal venus à leur mettre des entraves, et à nous immiscer dans leurs affaires intérieures.

**M. O. Colson.** — La question que nous discutons est certes la plus grave de celles que nous ayons abordées à ce Congrès. C'est une question primordiale.

Je reconnais la bonne foi de notre Président et sa compétence qui lui permet de parler avec autorité de la question qui nous occupe, mais ce serait un abus de la part des Wallons, s'ils avaient la majorité en Belgique, d'imposer la langue française en Flandre contre le sentiment du peuple flamand.

Nous nous plaignons de ce que l'on tende à nous imposer, ici, le Flamand comme deuxième langue. C'est parfait, et j'admets que l'on prenne des résolutions énergiques pour nous défendre contre cet abus. Mais je crois que nous n'avons pas le droit d'imposer à notre tour une langue, quelles que soient la valeur, la supériorité que nous attribuons à cette langue. Nous n'avons pas le droit d'émettre, dans ce but, un vœu qui sort de notre programme.

**M. Bragard (Malmédy).** — Chacun doit rester maître chez soi. Nous nous plaignons, nous, de ce qu'on méconnaît notre langue maternelle.

**M. le Président.** — Demandez-vous l'allemand ?

**M. Bragard.** — Non.

**M. le Président.** — Ils demandent le français !

**M. O. Colson.** — Je les en félicite.



Messieurs, j'achève ma pensée en disant que nous ne devons pas nous placer au point de vue belge. Nous sommes au Congrès national wallon et non au Congrès national belge. Occupons-nous de nos intérêts, et protestons contre l'oppression qu'on veut nous faire subir d'étudier le flamand à l'égal du français. Mais si les Flamands n'admettent pas que le français ait la suprématie chez eux, respectons leur sentiment. (*Applaudissements.*)

**M. le Président.** — Ce que M. Colson vient de dire serait très juste si c'était exact. Or, cela ne l'est pas. Les sentiments des Flamands ne sont pas ceux qu'il a décrits. Ce que nous combattons, c'est le sentiment des flamants pointus. Les Flamands ont formé une Association pour la vulgarisation de la langue française. Nous n'allons donc pas contre le sentiment national, et nous admettons, du reste, qu'ils cultivent leur belle langue flamande.

Nous estimons que tous les Belges doivent savoir le français.

**M. Roger.** — Il y a, Messieurs, dans cette question, une nécessité pour tous. Je vais rappeler un fait qui a été signalé en première section. A Molenbeek, l'enseignement se donne essentiellement en flamand dans les écoles. Or, à proximité, il y a un atelier de l'Etat où travaillent beaucoup de Wallons, qui sont donc forcés d'envoyer leurs enfants à Bruxelles.

**M. Mockel.** — D'après ce que vient de dire M. Roger, il faudrait borner le vœu à la capitale. Quant à ce qui se passe en Flandre, que je considère ici comme un pays étranger, je ne veux pas m'en mêler.

**M. Chainaye.** — La proposition de notre Président est une proposition de combat...

**Un membre.** — Une proposition tyrannique.

**M. Chainaye.** — M. Mockel, qui est un artiste, considère la Flandre comme une étrangère et prétend qu'il ne veut point s'occuper des étrangers. Mais si étrangers que soient les Flamands, ils sont nos compatriotes et l'on doit forcément s'occuper d'eux. Bien plus, ils nous traitent en pays conquis. Ils arrachent de la façade de nos gares les noms de nos villes. A présent, Huy ne s'appelle plus Huy, c'est *Hooi*; Mons, c'est *Bergen*; Liège, c'est *Luik*, que sais-je encore. Ils demandent même aux Allemands du fond du Luxembourg de connaître le flamand.

Allons-nous nous contenter de rester sur la défensive? Mais ne voyez-vous pas que l'ennemi se trouve déjà dans la place?

Pour être virils, vous ne devez pas avoir peur de dire : le français doit dominer!

Vous ne voulez pas que le flamand domine, n'est-ce pas? Eh bien, dites-le. Affirmez bien haut que vous voulez que la langue véhiculaire soit la belle, nette et précise langue française. (*Applaudissements.*)

— Il est procédé au vote. Le vœu est admis.

**M. Grojean.** — Vous étranglez la discussion.

**M. le Président.** — Je ne vous permets pas de dire cela.

**M. Grojean.** — Vous voulez faire ce que les Allemands veulent faire à Malmédy, et ce que vous réprochez qu'on fasse en Lorraine et en Pologne. Vous voulez imposer le français en Flandre. En aucune façon, je ne puis m'associer à une campagne pareille.

La seule conclusion pratique à tirer du belliqueux discours de M. Chainaye, c'est que nous allons faire invasion en Flandre!

Je m'abstiendrai, et je demande qu'on donne la parole à M. Bragard!

**M. Lequarré.** — M. Bragard, vous irez dire chez vous que le Congrès wallon a donné raison à Guillaume II de vous imposer la langue allemande!

**M. le Président.** — Je me permets de m'élever contre une semblable appréciation qui n'est, d'ailleurs, que toute personnelle. Le vœu est acquis.

**M. Mockel.** — Nous venons de procéder à un vote qui a surpris plusieurs d'entre nous. (*Interruptions.*) Je parle sur la question. J'admets qu'on nous traite comme des petits enfants, parce que nous demandons à être justes. Mais nous sommes raisonnables et savons ce qui est le droit et aussi ce qui est une maladresse. (*Applaudissements.*)

**M. le Président.** — Cette affirmation émane du groupe qui a obtenu la minorité; cela est donc excusable.

**Un membre.** — Vous avez à être impartial.

**M. le Président.** — Le vote a été admis par la majorité.

**M. Grojean.** — C'est un vote de surprise.

**M. le Président.** — Je vais poser la question.

**M. Victor Chauvin.** — Je demande l'appel nominal.

**M. le Président.** — Etes-vous partisan que la langue française soit la seule officielle?

**Des voix.** — Oui, oui.

**M. Closset.** — Je prie M. Chauvin de ne pas réclamer l'appel nominal, car je pense que les sièges sont faits. Cette question a fait l'objet d'une discussion en première section. Je propose que les vœux qui ont été admis par la première section soient laissés à charge de celle-ci et qu'il en soit de même pour les vœux émis en seconde section.

**M. Grojean.** — Chaque section engage la responsabilité du Congrès.

**M. Bovy.** — Il est raisonnable que la première section prenne la responsabilité des vœux qu'elle a émis et que la seconde section fasse de même.

**M. Closset.** — C'est le moyen le plus sage.

**M. O. Colson.** — Je ne crois pas que la proposition de M. Closset soit recevable, parce que les membres de la seconde section ne peuvent admettre qu'on leur laisse à eux seuls la responsabilité et l'honneur de leurs votes. Je propose que la question des langues soit remise à un prochain Congrès.

**M. le Président.** — Je m'oppose à cela.

**M. O. Colson.** — Je fais appel à la courtoisie de la majorité et je dis : Cette question est grave non seulement pour les membres ici présents, mais pour la Wallonie tout entière. Le vote a soulevé une telle émotion que je pense pouvoir faire appel à votre sagesse en vous demandant, non de revenir sur votre opinion, mais de réfléchir encore et de nous laisser étudier vos arguments.

**M. le Président.** — Je ne puis accepter cette proposition.

**M. O. Colson.** — Pardon, je m'adresse à l'assemblée.

**M. le Président.** — Je suis le président.

**M. O. Colson.** — Il ne nous reste plus alors qu'à nous en aller. (*Bruit. Des voix : Nous nous en allons !*)

**M. Chainaye** (*dans le bruit*). — Remettons cela au Congrès prochain, mon cher Delaite, et alors nous reviendrons plus forts que jamais.

**M. le Président.** — J'admets votre sentiment, mais j'estime que nous avons à prendre des décisions sur les vœux formulés. La question qui nous occupe a été discutée à fond : les questions portées au programme de la deuxième section ont également été discutées à fond. Il faut bien que nous prenions des décisions sur chacune d'elles. Quoi que vous fassiez, il faut aboutir à cela.

**M. O. Colson.** — J'insiste et je vous demande ceci : Ne trouvez-vous pas que, malgré le vote acquis et que nous admettons comme acquis, il y aurait lieu, quand même, d'étudier encore cette question et de la reprendre dans un prochain Congrès ?

**M. le Président.** — Réservez la question pour la fin de notre session et votons d'abord les vœux sur lesquels nous sommes d'accord. (*Adhésion.*)

[**M. Snyers**, secrétaire, reprend la lecture des vœux de la 1<sup>re</sup> section. A la reprise, M. le président Delaite fait la déclaration suivante :]

**M. le Président.** — Messieurs, je viens de consulter le bureau à l'effet, non pas de nous ranger à l'avis de la minorité de l'assemblée, car j'estime qu'un vote avait été acquis, mais pour demander à la majorité, en signe de conciliation, de remettre le vote et l'examen de cette question des langues au Congrès prochain, si vous n'y voyez pas d'inconvénient. (*Adhésion.*)

**M. O. Colson.** — Messieurs, la proposition de M. le Président paraît rallier l'assentiment général. Me basant sur cet assentiment, j'exprime notre vive satisfaction de voir que la majorité reconnaît que la question mérite d'être étudiée encore. C'est un acte de sagesse, et, de la part de la majorité vis-à-vis de la minorité, un acte de courtoisie et d'amitié. Je pense que nos amis seront unanimes pour clore la discussion jusqu'au prochain Congrès. (*Adhésion.*)

— Les derniers vœux de la première section sont adoptés, abstraction faite de ceux relatifs à la question de l'égalité des langues (1).

— Les vœux de la deuxième section sont adoptés.

**M. Chainaye** émet le vœu que les décisions prises par le Congrès soient rassemblées, classées et publiées dans une brochure de propagande. (*Applaudissements.*)

**M. Fortin**, au sujet du projet du *Dictionnaire général de la Langue wallonne*, propose de rendre un solennel hommage à la Société liégeoise de Littérature wallonne, qui a entrepris cette œuvre, et en particulier à MM. Auguste Doutrepoint, Jules Feller, Jean Haust et Julien Delaite. (*Applaudissements.*)

**M. le Président.** « Mesdames et Messieurs, il me reste à vous remercier bien vivement. Si, à un moment donné, nous avons été un peu vifs dans nos discussions, c'est la vigueur de nos sentiments wallons qui nous animait mais nous sortirons d'ici sans aucune animosité les uns contre les autres. Nous avons pu, au cours des débats, être majorité ou minorité, mais nous restons toujours des Wallons intimement convaincus que le Congrès aura une très grande répercussion, non seulement par le nombre considérable de rapports qui y ont été présentés et les travaux importants auxquels il a donné lieu, mais encore et surtout par les hommes éminents qui ont bien voulu nous aider de leur collaboration.

Je suis convaincu que les congrès qui suivront jetteront encore sur la Wallonie une lumière éclatante et nous aideront à faire valoir nos droits et à résister dans une large mesure à l'envahissement des flamingants. » (*Applaudissements prolongés.*)

(1) Voici le texte des propositions renvoyées au prochain Congrès :

1. — Supprimer l'égalité des langues des programmes politiques, et donner à la langue française la suprématie en Belgique, tout en tenant compte des droits sacrés des langues wallonne et flamande. Réviser dans ce sens la loi de 1898 sur la promulgation des textes légaux, et les autres lois qui porteraient atteinte à ce principe.
2. — Exiger qu'un nombre égal d'heures soit affecté dans les écoles primaires du pays flamand à l'enseignement du français et à celui du flamand.
3. — Etablir une école française à côté de l'école bilingue si un certain nombre de pères de famille le demandent.
4. — Voir la langue française rester la langue véhiculaire exclusive dans l'enseignement moyen.
5. — Supprimer l'obligation du flamand dans l'enseignement moyen en pays wallon, pour l'entrée ou bien au cours des études.
6. — A l'Université de Gand et aux écoles officielles spéciales d'enseignement supérieur, les cours obligatoires doivent continuer à se donner en français.